

HAÏTI

Le respect de la légalité est essentiel pendant la période électorale

Index AI : AMR 36/006/2006

ÉFAI

Vendredi 3 février 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toutes les personnes impliquées dans le processus électoral doivent respecter et promouvoir la primauté du droit pour que les élections puissent conduire à la fin des violences et de l'instabilité dans le pays, a déclaré Susan Lee, directrice du programme Amériques d'Amnesty International ce vendredi 3 février 2006, à la veille de l'élection présidentielle en Haïti.

« L'élection présidentielle peut ouvrir une nouvelle ère en Haïti ou plonger le pays dans encore plus de pauvreté et de violence. Un futur où règne le respect des droits humains se trouve entre les mains de tous ceux qui participent au processus électoral. »

Après plusieurs ajournements, le premier tour de l'élection doit finalement avoir lieu mardi 7 février 2006 avec la possibilité d'un deuxième tour le 19 mars 2006. Il s'agira de la première élection depuis que le président Jean Bertrand Aristide a été chassé du pouvoir il y a près de deux ans.

Amnesty International craint vivement que le niveau de violence, qui est déjà très élevé, n'augmente encore pendant cette période électorale.

Les accès de violence récents incluent l'homicide dont ont été victimes le 18 janvier à Port-au-Prince deux membres jordaniens de la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH); des homicides perpétrés par des groupes armés et la police sur des civils, et l'augmentation du nombre des enlèvements dans tout le pays.

« La sécurité et le respect des droits humains de tous les Haïtiens devraient être une priorité du nouveau gouvernement, a ajouté Susan Lee. Ceci ne sera possible que si les autorités haïtiennes et la MINUSTAH font le nécessaire pour que les candidats et l'électorat puissent participer aux élections sans craindre pour leur sécurité. » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>